



Fiche 2025-G23TRA

GESTION - COMPTABILITÉ

LA RÉFORME DU PLAN COMPTABLE ASSOCIATIF : PRINCIPES GÉNÉRAUX, ÉVOLUTIONS STRUCTURANTES ET IMPACTS POUR LES ESMS



Date (s) : à déterminer	Lieu : URIOPSS IDF	Durée : 1 jour (7 heures)	Tarif sur devis
-------------------------	--------------------	---------------------------	-----------------

Objectifs pédagogiques

- ◆ Comprendre et assimiler les principaux changements induits par la réforme du plan comptable et les dispositions particulières applicables aux ESSMS
- ◆ Comprendre les nouveaux concepts et les nouveaux traitements comptables instaurés par le règlement ANC 2022-04 adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) modifiant le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018
- ◆ Identifier les conséquences comptables et organisationnelles de la réforme pour les structures afin d'anticiper sa première application

Programme**Contexte de la réforme**

- ◆ Les origines et les objectifs de la réforme
- ◆ Le champs d'application
- ◆ Rappel de notions clés

Présentation des nouveaux documents de synthèse

- ◆ Évolution de la présentation des comptes
- ◆ Première application du nouveau règlement : changement de méthode

Principales évolutions et dispositions spécifiques aux Organismes à But Non Lucratif

- ◆ Les contributions volontaires en nature
- ◆ Traitement de la générosité du public (legs et donations, donations temporaires d'usufruit, dons manuels,...)
- ◆ Traitement des impacts du changement de méthode

Présentation des nouvelles annexes, modernisées et dont le rôle est renforcé

- ◆ Dispositions générales
- ◆ Dispositions particulières applicables aux entités faisant Appel Public à la Générosité (Compte de Résultat par Ressources et Objectifs...)

Spécificités du secteur sanitaire, social et médico-social : présentation du projet de plan comptable spécifique

- ◆ Les problématiques spécifiques
- ◆ Les amortissements dérogatoires
- ◆ Les fonds propres

Conclusions

Public : Directeurs d'établissement, responsables comptables et financiers

Prérequis : Maîtriser les bases de la comptabilité

Modalités et délais d'accès à la formation : Inscription via le formulaire en ligne jusqu'à deux semaines avant la formation; deux jours si la formation est confirmée, sous réserve de places disponibles. La formation se tient à partir de 3 participants inscrits, avec une capacité maximum de 15 participants.

Pour les personnes en situation de handicap, l'Uriopss IDF a la possibilité d'adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap.

Méthodes pédagogiques mobilisées :

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques. Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier ou dématérialisé. Délivrance d'une attestation de fin de formation.

Intervenant :

Cédric LAVEDRINE : Expert comptable et commissaire aux comptes, membre de la commission association du l'Ordre des Experts Comptables d'Ile-de-France

Méthodes et modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation par des études de cas.
Évaluation de la satisfaction stagiaire par la remise d'un questionnaire d'évaluation en fin de formation.